



## Lézardrieux

# Plaisanciers. Une ouverture vers Paimpol

Une cinquantaine de pêcheurs-plaisanciers ont assisté à l'assemblée générale de l'association, samedi soir, à la salle Georges-Brassens, en présence du maire, Marcel Turuban et de Claude Bougault, président du comité départemental de la Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers. Le président, Jean-Jacques Prigent, a rendu compte de la réunion de septembre avec la sous-préfète et la direction départementale des territoires et de la mer, concernant la gestion du domaine public maritime.

Le programme des activités de 2019 a été défini. Journée vérification des extincteurs le 16 février ; ateliers cartes marines, deuxième et quatrième samedis de mars et d'avril ; organisation de sorties en mer ; relance des ateliers montage de lignes, VHF, sécurité ; repas à Kermouster, le 27 juillet. Le président questionne : « Ce programme, en synergie avec celui de nos camarades de Pleubian, ne pourrait-il pas l'être avec ceux de Paimpol ? ».



Les plaisanciers ont tenu leur assemblée générale à la salle Georges-Brassens.

### Un rappel de la réglementation

Claude Bougault a rappelé la réglementation pour cette année concernant la pêche au bar (un bar/jour/pêcheur, du 30 avril au 31 octobre, avec maintien de la barre du 48<sup>e</sup> parallèle) : « Nous nous battons pour un système de contrôle accessible à tous et pour des quotas mensuels et non

journaliers ».

La pêche au thon rouge est aussi réglementée : « Il vous faut huit bateaux demandeurs d'autorisation pour avoir un quota de pêche ». Il a conclu en faisant part de son inquiétude concernant la mise en place d'un permis de pêche en mer payant, à l'image du permis de pêche en rivière.